

ANNEXE No 4

LES LOIS DU TRAVAIL NE SONT PAS OBSERVÉES DANS CERTAINS ÉTATS.

J'ai pensé qu'il serait peut-être très utile de choisir quelques-unes de ces lois, qui sont de la plus haute importance. Dans plusieurs cas, la mesure reste à l'état de lettre morte. Par exemple, dans le Maryland, le chef du bureau des statistiques rapporte que la loi n'est pas observée, parce qu'il n'y a pas d'officiers régulièrement nommés pour la faire respecter; dans la Pennsylvanie, où une loi de huit heures, renfermant des dispositions pénales pour les cas d'infraction, a été passée en 1897 et n'a jamais été révoquée ni déclarée inconstitutionnelle, le chef du bureau des statistiques industrielles vient de m'écrire: "l'état de Pennsylvanie n'a jamais passé de loi de huit heures s'appliquant au travail." Dans d'autres états, ces mesures ont essayé le feu des tribunaux, leur constitutionnalité étant attaquée sous prétexte qu'elles violaient la liberté des contrats et l'égalité de protection des lois garantie par la constitution et le pouvoir fédéral. Par exemple, la loi de huit heures passée dans l'Ohio en 1900, presque identique au Bill C.R. 3076 présenté au Congrès en 1902, fut déclarée inconstitutionnelle en 1901; mais un amendement à la constitution fut demandé et obtenu en 1906, et la loi passée de nouveau a alors été maintenue quant à sa constitutionnalité. Nous pouvons donc, je crois, pour une raison ou autre—soit que ces mesures ne soient pas très strictement observées, soit qu'elles existent dans des états qui n'ont pas beaucoup d'importance au point de vue de l'industrie—passer légèrement sur le plus grand nombre, et concentrer notre attention sur l'expérience des états où la loi a la plus grande portée et est le plus sévèrement appliquée, comme, par exemple, New-York, Massachusetts, Kansas, Oklahoma et Wisconsin, où elle a une action très réelle.

APPLICATION DES LOIS DU TRAVAIL DANS CERTAINS ÉTATS.

Par M. Marshall:

Q. Avez-vous une idée du nombre d'officiers qu'il faut pour faire observer la loi dans les états que vous avez mentionnés comme étant de ceux où elle est rigoureusement appliquée?—R. Je ne crois pas qu'il en faille un grand nombre en sus du personnel du bureau du Travail auquel, dans les états où la loi est mise en vigueur, est confié le soin de l'appliquer, bien que la chose puisse demander une augmentation de ce personnel.

Par M. Smith:

Q. C'est le bureau du Travail de l'Etat?—R. Le bureau du Travail de l'Etat. Par exemple, le commissaire du Travail de New-York s'est plaint dans son rapport, il y a deux ans, de ce que la tâche de faire observer la loi prenait de telles proportions qu'il lui devenait impossible de la remplir avec son personnel ordinaire. Je crois que de nouveaux inspecteurs furent ajoutés aux autres, mais je n'en sais pas le nombre. Je pourrais avoir cette information, qui serait peut-être utile.

LOI DU TRAVAIL DU WISCONSIN (14 JUIN 1909.)

Commençons par la loi du Wisconsin, l'une des plus explicites qui aient été passées à ce sujet, et aussi la plus récente, car elle date de 1909. Elle vise les contrats pour l'érection ou la réparation des édifices publics ou pour autres travaux du gouvernement. J'ai fait de chacune de ces cinq ou six très importantes mesures une copie complète qui pourra, je suppose, être annexée au procès-verbal. Ces mesures devraient, je crois, être devant le comité lorsque viendra le moment de discuter le projet de loi. (*Voir Pièce B (7.)*)

Par M. Macdonell:

Q. La dernière loi que vous avez mentionnée est celle du Wisconsin?
Lt prof. SKELTON.—J'ai cru devoir commencer par celle-là.